



Le mot de Monsieur le Maire

C'est avec un plaisir renouvelé que je m'adresse à vous en ce début de l'année 2011.

Le Conseil municipal m'a donné la responsabilité de conduire son action au service de notre Commune. Ce bulletin municipal, le 4^{ème} depuis les précédentes élections, rend compte de cette action au cours de l'année 2010. Il décrit aussi l'essentiel des activités diverses qui se sont déroulées et des événements qui se sont produits à Villechauve, témoignant de sa vitalité.

Je n'oublie pas et je tiens à souligner l'importance et l'efficacité du travail de tous les bénévoles et des membres actifs de nos associations qui contribuent toute l'année à cette vitalité. Les bénéficiaires de leur action, depuis les tout-petits de l'Association « Bricole tous » jusqu'aux Anciens de l'Amicale des Loisirs du 3^{ème} Age, en passant par les pêcheurs, les randonneurs, les chasseurs, les chineurs, et les joueurs de cartes dont s'occupent les autres Associations, sont heureux de pouvoir meubler leurs loisirs et se rencontrer dans le village qu'ils habitent. C'est aussi l'occasion de rencontrer les habitants des villages voisins et de nouer avec eux des relations d'amitié.

L'année 2010 a vu se réaliser d'importants travaux à Villechauve. Les deux logements sociaux du 19 rue Pasteur ont été pratiquement achevés et seront disponibles à la location dès Février 2011. D'importantes subventions ont contribué au financement de cette opération. De même, la réfection de la toiture de l'Eglise a reçu une aide du Conseil Général à hauteur de 35 % du coût des travaux.

Une nouvelle entreprise de menuiserie, dirigée par Vincent PORCHER, s'est installée au centre du village. Nous lui présentons tous nos souhaits de réussite.

Le lotissement de 5 maisons construites à l'entrée de Villechauve, côté N10, a été achevé en 2010, amenant à Villechauve de nouveaux et jeunes habitants. A ce sujet, nous nous réjouissons des 4 naissances qui ont agrandi et rajeuni notre population, qui dépasse désormais les 300 habitants. Nous leur souhaitons la bienvenue, bonheur et longue vie à Villechauve.

A la Mairie, notre secrétaire dévouée et compétente, Madame Lucile Boiron-Richet nous quitte pour un poste plus important dans une autre municipalité. Elle sera remplacée par Madame Sophie Fouquet, que les clients de l'Agence postale connaissent bien et apprécient. Nous lui faisons toute confiance et lui souhaitons bon courage pour accomplir sa nouvelle mission.

Je vous présente mes meilleurs vœux de santé, joie et bonheur pour l'année qui commence. Qu'elle vous apporte, à vous et à vos proches, la réalisation de vos souhaits et de vos espérances les plus chères.

Le Maire, Alain Lajoux



Une nouvelle année commence

Le 21 Janvier, Monsieur le Maire a présenté aux habitants de Villechauve les vœux du Conseil Municipal pour l'année 2011, en présence de Monsieur Serge LEPAGE, Conseiller général, Président de la Communauté de Communes Beauce & Gâtine, Maire de Saint-Amand-Longpré. Etaient également présents : Monsieur Jacques Dufour, Président du SIVOS, ainsi que des représentants de la Brigade de Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers de Saint-Amand.



Monsieur Lajoux, entouré des Conseillers municipaux et de Monsieur Louis Surgé, Maire honoraire de Villechauve.



Monsieur Lajoux donne la parole à Monsieur Dufour, président du SIVOS, au sujet du nouveau groupe scolaire.

Monsieur LAJOUX a pu dresser un rapide bilan de l'action municipale en 2010, et annoncer les principaux projets pour 2011. Ensuite Monsieur LEPAGE a rendu compte des réalisations et des projets de notre Communauté de Communes dans les domaines de l'économie locale (Zone Industrielle des Bréviaires) et des services à la population (avec en particulier le projet de Maison de Santé qui sera réalisé à Saint-Amand au cours de l'année 2011).

Enfin Monsieur DUFOUR a décrit les caractéristiques essentielles du futur groupe scolaire qui va être construit à Saint-Amand en remplacement des écoles élémentaire et maternelle actuelles, et qui devrait être achevé à la fin de l'année.



Les Villacalvitiens sont venus nombreux assister à la présentation des vœux de leur Maire.



Madame Sophie Fouquet, la nouvelle Secrétaire de Mairie, est présentée aux Administrés de Villechauve.

LES NUMÉROS UTILES



LES URGENCES

Allo enfance maltraitée	119
Centre Hospitalier de Vendôme	02 54 23 33 33
Centre Hospitalier de Blois	02 54 55 66 33
EDF (dépannage)	0810 333 041
GDF (dépannage)	0810 412 441
Gendarmerie Saint-Amand	02 54 82 36 90
Gendarmerie / police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Sida info service	0800 840 800
SOS drogue alcool tabac info service	0800 23 13 13

LES TRANSPORTS

Ambulances & Taxis Porcher – Nourray-St Amand	02 54 77 58 58
Ambulances Breteau – St Amand	02 54 77 28 00
Taxis Breteau – La Noue du Mas	02 54 82 93 47

Nouveau

Le Conseil Général et la Communauté de Communes ont lancé fin 2010 un réseau de transport à prix unique, appelé *ROUTE 41*. C'est un *TRANSPORT A LA DEMANDE*. Il suffit de réserver votre déplacement par téléphone. Un véhicule vient vous chercher à votre domicile pour vous conduire à l'un des points d'arrêt pour le trajet aller et inversement pour le trajet retour. *Le coût du transport n'est que de 2 € par trajet*. Il est GRATUIT pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA. Pour les horaires et les réservations, téléphoner au : **02 54 58 41 50**

NOS ARTISANS ET NOS AGRICULTEURS

Alain & Christian AUBERT Menuisiers	02 54 82 82 48
Christian CHÉREAU Forestier	02 54 80 30 17
Jean-Paul CHÉREAU Agriculteur	02 54 80 30 74
Catherine DÉLIER Agricultrice	02 54 23 83 26
Gérard FOREAU Agriculteur	06 08 43 15 05
Gilles GIRAULT Agriculteur	02 54 80 36 64
Marc JOUBERT Agriculteur	02 54 80 33 24
Alain LAJOUX Maçon	02 54 82 88 34
Pierre LANDIER Paysagiste	02 54 80 33 45

Marc LEMEASLE Agriculteur	02 54 82 92 97
Michel HEMME Paysagiste	02 54 80 34 88
Michel MARTIN Apiculteur	02 54 80 33 39
Vincent PORCHER Menuisier	09 64 47 94 99

SANTÉ à Saint-Amand-Longpré

Chirurgien-dentiste : DUTILLEUL Antoine	02 54 82 93 20
Infirmières : FIGUEREDO Françoise	02 54 82 89 31
Médecin : SORET Daniel	02 54 82 80 35
Orthophoniste : CORIAN Aline	02 54 72 86 04
Pharmacie : LABARRE Martine	02 54 82 80 11

Adresses essentielles à Saint-Amand-Longpré

La Poste : 8 rue Jules Ferry	02 54 82 80 74
Collège Honoré de Balzac : 9 rue René Descartes	02 54 82 80 50
École maternelle : rue des Écoles	02 54 82 86 46
École primaire : rue Jules Ferry	02 54 82 86 70
Mairie : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 83 74
C^{té} C^{nes} Beauce & Gâtine : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 98 18
Maison de retraite : 34 rue Jules Ferry	02 54 82 80 63
Trésorerie : 16 rue Ronsard	02 54 82 80 43

NOS ÉLUS ET NOTRE PERSONNEL COMMUNAL

Composition du Conseil Municipal

- **M. le Maire** : M. LAJOUX Alain, artisan maçon
- **MM. les Adjoints** :
 - M. DARJO Alain, enseignant-chercheur retraité
 - M. CHÉREAU Christian, entrepreneur forestier
 - M. CHÉREAU Jean-Paul, agriculteur
- **Mmes et MM. les Conseillers** :
 - M. BOTTIER André, conducteur de travaux retraité
 - M. CHEVALLIER Jean-Claude, cadre technique
 - M. GIRAULT Gilles, technicien
 - Mme MORON Jocelyne, assistante familiale
 - Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée
 - Mme PROUST Séverine, employée commerciale

Les Employés communaux :

Madame Sophie FOUQUET, Secrétariat de Mairie et Agence postale
Madame Marie-Laure LENGLE, entretien des locaux municipaux
Monsieur Laurent PINARD, entretien des bâtiments et des espaces verts

Les Délégués communautaires

Villechauve appartient à la Communauté de Communes de Beauce et Gâtine (CCBG). Les délégués représentant Villechauve au sein du Conseil Communautaire sont le Maire, Monsieur Lajoux, et son 1^{er} Adjoint, Monsieur Darjo.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Tél.-fax : 02 54 80 30 46

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**lundi de 13h30 à 17h30 ; mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h30 à 12h ;
vendredi de 14h à 17h**

Agence postale : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture :

lundi 8h30-12h ; jeudi 15h-17h30 ; samedi 9h-12h

Téléphone : 02 54 89 30 52

Permanence à la Mairie

Une permanence est ouverte le samedi de 10h30 à 12h, pour les demandes ou les retraits de pièces administratives courantes (cartes nationales d'identité, permis de construire ou d'aménager...), à l'intention des personnes ne pouvant pas se présenter au secrétariat aux heures d'ouvertures habituelles. Un conseiller municipal vous reçoit pour vous fournir les formulaires administratifs ou transmettre votre demande au secrétariat. Il est là aussi pour vous informer sur la vie municipale et recueillir vos demandes ou suggestions personnelles.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs varient selon les périodes de l'année, à cause du chauffage en hiver.

- Été : de Pâques (inclus) à la Toussaint (caution 200 €)
- Hiver : de la Toussaint (inclus) à Pâques (caution 250 €)

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion ou Vin d'honneur	60 € (l'été) 80 € (l'hiver)	
Location journée	100 € (l'été) 130 € (l'hiver)	140 € (l'été) 170 € (l'hiver)
Journée supplémentaire	60 € (l'été) 80 € (l'hiver)	80 € (l'été) 100 € (l'hiver)

LES RÉALISATIONS 2010

Rénovation du bâtiment communal à usage d'habitation

L'ancien logement situé 19 rue Pasteur en face de la Mairie a été remplacé par 2 logements sociaux superposés. Le montant des dépenses prévu s'élève à 200 000 €. Les subventions obtenues sont :

• Communauté de Communes Beauce & Gâtine :	5453 €
• Région Centre :	71 800 €
• Département du Loir-et-Cher :	30 000 €
• Etat PLU+ :	3 776 €
• Etat PALULOS :	1300 €
• Sénat (Jacqueline GOURAUD) :	10 000 €

Un emprunt de 79 850 € sur 15 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations complète le financement, le solde étant couvert par l'autofinancement.

Réfection de la toiture de l'église

La toiture de l'église a dû être refaite au niveau de la nef. Les abat-sons du clocher et une partie des gouttières ont été remplacés. La dépense de 19 816 € a été allégée par une subvention du Conseil Général de 6 813 €.

Aménagements de voies et d'accès :

- Réfection de la voie communale N° 21 aux Marotières, pour un coût de 3480 €
- Bouchage des « nids-de-poules » sur l'ensemble des voies communales

Actions sociales

Cette année, 54 colis de Noël ont été distribués aux personnes âgées de 65 ans ainsi qu'aux employés de la Mairie. De plus, 44 colis ont été donnés aux enfants scolarisés, au cours d'un goûter qui s'est déroulé dans la salle polyvalente. Cette action est financée par le CCAS de la Commune dont le président est M. Le Maire.



Dès la descente du car scolaire, les enfants sont accueillis par le Père Noël qui leur offre déjà des friandises.



Des tout-petits de la maternelle aux plus grands du collège, chacun tient à être photographié auprès du Père Noël.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

Prévisions de dépenses pour travaux

- Le financement à prévoir pour travaux de voirie s'élève à :
- Suite à la réalisation des deux logements communaux du 19 rue Pasteur, la salle attenante dite « la Petite Classe » va être rénovée pour être mise à la disposition des Associations de la Commune.

Participation de la Commune au paiement des repas de la cantine scolaire

Depuis le 1^{er} Janvier 2010, c'est le Conseil Général qui a la charge des repas pour les collèges. Cela concerne aussi les enfants de l'école primaire, puisqu'ils prennent leur repas à la cantine du collège de St Amand. Le syndicat scolaire auquel notre commune adhère (SIVOS) a décidé de ne laisser à la charge des familles qu'une partie du coût du repas (un peu plus de la moitié). En conséquence, chaque commune devra payer la différence. Pour Villechauve, la contribution sera en 2011 de 6000 € environ.

Taxes foncières 2010

- Sur les propriétés bâties, le taux appliqué pour la Commune est de 18,53 % (inchangé) et la taxe pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères est de 19.03 % (inchangé).
- Sur les propriétés non bâties, le taux appliqué pour la Commune est de 49,40%.

Il ne faut pas oublier que les variations du montant des taxes dépendent à la fois des variations des taux de prélèvement et des variations de la base d'imposition, cette dernière n'étant pas fixée par la Commune.

ÉTAT CIVIL



Les familles des Villacalvitiens s'agrandissent :

- | | |
|----------------------|---------------------------------|
| ➤ Ilan PORCHER | le 1 ^{er} février 2010 |
| ➤ Louna GALLÉ | le 13 mai 2010 |
| ➤ Noah ODONETTO | le 6 juillet 2010 |
| ➤ Bastian GUINAUDEAU | le 12 août 2010 |

Félicitations aux jeunes parents !



Se sont unis par le mariage :

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| ➤ Adrien BUREL et Morgane GUINET | le 19 juin 2010 |
|----------------------------------|-----------------|

Tous nos vœux de bonheur aux « jeunes mariés » !



Nous ont quittés :

- Josiane RIVIÈRE née RICHER le 6 décembre 2010
- Louis DEFAS le 24 décembre 2010

Sincères condoléances aux familles.

Les jeunes mariés de 2010

Le 19 Juin 2010, Adrien BUREL âgé de bientôt 22 ans, et Morgane GUINET, âgée de 21 ans, se sont unis par les liens du Mariage en la Mairie de Villechauve, devant Monsieur Alain DARJO, 1^{er} Adjoint au Maire. Un Vin d'Honneur a été offert à la famille et aux nombreux amis présents à la cérémonie.



*Devant la corbeille de fleurs offerte par la Municipalité,
le sourire des jeunes Mariés témoigne de leur bonheur.*

Les Citoyens de Villechauve à l'Honneur

Le 20 Novembre 2010, en la mairie de Villechauve, Abel CHÉREAU et Micheline née BINQUETIN, ont célébré leurs **noces de diamant** en présence de plusieurs élus municipaux. Après une évocation de leur longue vie commune, ils ont reçu des mains du Maire une attestation officielle de leurs 60 ans de mariage.



Monsieur le Maire remet à Madame et Monsieur Chéreau l'acte officialisant leurs 60 années de Mariage.



Madame Jocelyne Moron, conseillère municipale, offre aux Epoux un bouquet pour fêter leurs Noces de Diamant.



Aux côtés du Maire, du 1er Adjoint, et de leur fils Christian, M. et Mme Chéreau sont chaleureusement applaudis.



Entourés de deux des sœurs de Mme Chéreau, les heureux époux offrent à la famille et aux amis le verre de l'amitié.

Les cérémonies du souvenir

Chaque année, la mémoire des Villacalvitiens tombés pour la France est honorée lors de deux cérémonies qui se déroulent devant le monument aux Morts, le 8 Mai et le 11 Novembre, en présence des Anciens Combattants.

Les participants à ces cérémonies sont conviés ensuite à prendre ensemble un verre de l'amitié tout en évoquant la vie passée du village.



Le 8 Mai 2010 : au nom de la Commune, Monsieur Alexandre Ronflard dépose une corbeille devant le Monument aux Morts.



M. le Maire lit l'allocution adressée à toutes les Communes par le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants.



Le 11 Novembre 2010 : les Anciens Combattants citent les noms de leurs Aînés morts pour la Patrie.



Malgré les intempéries, l'assistance se recueille face au Monument aux Morts pendant la cérémonie.

La fête des Chauves de France

Le 12 septembre dernier s'est tenu à Villechauve le Chapitre de la Confrérie des Chauves de France. Après avoir défilé dans le bourg précédé d'un « Garde champêtre » spécialement appelé pour la circonstance, les Chauves se sont rassemblés au Plan d'eau communal pour y procéder à l'intronisation de nouveaux confrères.

En l'honneur des Chauves de France dont la capitale est Villechauve, le Comité des Fêtes associé au Club d'Animation du Plan d'eau a organisé une brocante aux abords de l'étang. Ainsi, une foule nombreuse est venue participer à la Fête.



Le « Garde-champêtre » ouvre la route aux Confrères et à la population qui les escorte.



Le défilé arrive au Plan d'eau où la brocante est ouverte depuis tôt le matin.



Un nouveau confrère se soumet de bonne grâce au rite immuable de l'intronisation.



Les visiteurs de la brocante et les habitants sont très intéressés par la cérémonie .

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

L'animation de la commune est l'affaire de tous, venez rejoindre le Comité des Fêtes. Les idées nouvelles y seront chaleureusement accueillies. En particulier, les ados et tous les jeunes de Villechauve sont invités à participer aux festivités en y proposant de nouvelles attractions.

Toute personne intéressée peut contacter M. Pierre LANDIER au 02 54 80 33 45 ou Mme Poirier au 02 54 80 38 38.

Actuellement, le Comité des fêtes organise chaque année un ou deux concours de belote, un vide-grenier, et invite les Anciens du village à partager la galette des Rois.

Le concours de belote

Le 17 Mars 2010, une bonne centaine de participants engagés dans un concours de belote ont rempli la salle des fêtes d'une foule animée. Tout l'après-midi, les joueurs ont fait appel à leur talent dans l'espoir de remporter l'un des nombreux lots proposés par le Comité.



Sous l'œil attentif du Président, les équipes enchaînent partie sur partie et accumulent les points.



Une fois les comptes faits, les meilleurs joueurs reçoivent le prix de leurs efforts et de leur sagacité.

Le vide-greniers

Le dimanche 17 Octobre a été organisé aux abords du Plan d'eau un vide-greniers qui a réuni plus d'une cinquantaine d'exposants, parmi lesquels les habitants de Villechauve figuraient en bonne place. Malgré une température peu clémente, de nombreux visiteurs n'ont pas hésité à se presser autour des étalages.



Le plan d'eau offre aux exposants un cadre de choix pour dresser leurs étalages.



La qualité des objets proposés est au rendez-vous comme chaque année.



Le temps peu encourageant n'a pas empêché l'installation d'exposants aussi nombreux que d'habitude sur les berges de l'étang.



Les animatrices de l'association Bricoleuses proposent aux visiteurs leurs pâtisseries et leur vin chaud.

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Les Anciens de Villechaume et des communes voisines se réunissent tous les 15 jours pour jouer à la belote et autres jeux de cartes traditionnels. Des repas sont organisés, auxquels se joignent les familles et les amis des membres de l'Amicale.

En Juillet 2010, un banquet s'est tenu dans l'Auberge du Château de Beaumarchais à Autrèche, réunissant une bonne cinquantaine de personnes et présidé par Monsieur le Maire.



Les convives sont répartis sur plusieurs tables dans la vaste salle de l'Auberge, d'où l'on aperçoit le parc du Château.



Monsieur le Maire participe au repas en compagnie de la fidèle Présidente de l'Amicale, Gilberte Poirier.

Après le repas, les Anciens sont montés dans le petit train qui sillonne le parc, pour un safari à travers les parcelles où vivent en semi-liberté de nombreux animaux.



Une halte près de l'enclos où sont parquées les autruches. Les voyageurs s'apprêtent à descendre les admirer.



Le train va repartir. La Présidente semble très heureuse de cette promenade exotique en compagnie de ses amis.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Gilberte Poirier, présidente de l'Amicale, au 02 54 82 30 30.

La Société de Chasse



La société de chasse de Villechauve dite « l'Amicale des Chasseurs » réunit actuellement une quinzaine de membres. Chaque année elle organise un banquet auquel sont conviés les habitants de Villechauve pour se régaler d'un chevreuil figurant au tableau de chasse.

Pour tous renseignements, veuillez contacter M. Chéreau Christian, président de l'Amicale, au 02 54 80 30 17.

Le Club d'Animation du Plan d'Eau

Cette association gère la pêche et l'entretien du plan d'eau. Elle est composée des Conseillers municipaux et de cinq membres extérieurs au Conseil municipal. Le Bureau a été renouvelé en Avril 2008, pour 3 ans :

- **Président : Christian CHÉREAU**
- **Vice-Présidente : Jocelyne MORON**
- **Secrétaire : Jean-Claude CHEVALLIER**
- **Secrétaire-adjoint : Jacques LOYAU**
- **Trésorier : André BOTTIER**
- **Trésorier-adjoint : Jacques LOYAU**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le Président, au 02 54 80 30 17 ou la Vice-Présidente, au 02 54 89 38 78.

Le Club du Plan d'eau a organisé au cours de l'année 2010 diverses animations et manifestations.

Le lâcher de truites

Durant toute la journée du 24 Avril, de nombreux pêcheurs se sont répartis autour du plan d'eau pour tenter leur chance et tester leur savoir-faire.



Dès les premières heures fraîches de la matinée, les pêcheurs prennent place et installent leur matériel.



Il n'a pas fallu longtemps à cet heureux participant pour réaliser sa première prise.



Durant l'après-midi ensoleillé, les pêcheurs sont encore nombreux, entourés de leur famille. Les enfants, très attentifs, apprennent les techniques auprès de leurs aînés.



La randonnée pédestre printannière

Une randonnée organisée le 30 Mai 2010 a vu partir du plan d'eau une soixantaine de participants de tous âges. Un substantiel casse-croûte était fourni aux marcheurs pour se restaurer à mi-parcours.

L'entretien du plan d'eau

Les membres du Club d'animation se chargent de l'entretien des rives et du mobilier du Plan d'eau, afin qu'il puisse accueillir en toutes saisons activités et manifestations diverses.

La saison de pêche estivale

L'empoissonnement ayant été effectué fin 2009, l'étang a été ouvert à la pêche durant tout l'été 2010, moyennant une participation modérée (5 € la demi-journée et 7 € la journée).

Le feu d'artifices du 13 Juillet 2009

A l'occasion de la Fête Nationale de Juillet 2010, un tir de feu d'artifices offert par la Municipalité a pu se dérouler cette année encore aux abords du plan d'eau, après une retraite aux flambeaux partie de la Mairie. Les enfants de Villechauve portaient les lampions qu'ils avaient confectionnés eux-mêmes, sous la direction des Mamans et Mamies.

Le feu d'artifice était précédé d'un repas communal et suivi d'un bal, organisés par le club du plan d'eau.



De longues et joyeuses tablées réunissant toutes les générations des Villacalvitiens et de leurs familles, témoignent de la vitalité de notre Commune.



Les convives n'ont pas tardé à quitter (provisoirement) la table pour se lancer dans des danses bien rythmées.



On sait inventer des figures de danses qui permettent à chacun de s'amuser quel que soit son âge.

La Maison des Acrobates

Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent un atelier d'acrobaties, une mini-école du cirque, dans la salle polyvalente mise à disposition par la Municipalité. Quatorze enfants, divisés en deux groupes (l'un débutant, l'autre plus avancé), s'initient aux acrobaties (travail au sol, roulades, roues, poiriers). Ils jonglent, jouent les équilibristes sur fil, et bâtissent de véritables pyramides humaines.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au 02 54 82 88 09.

En fin d'année scolaire, les parents et les amis sont conviés à une démonstration suivie d'une remise de diplômes dont les enfants ne sont pas peu fiers...



Une magnifique pyramide où les jeunes acrobates unissent leurs forces et font la preuve de leur sens de l'équilibre



Une belle figure de jonglerie qui montre à la fois l'adresse des enfants et leur aptitude à travailler en rythme.

Association Bricole tous

Fondée par des parents d'élèves de Villechauve, elle est destinée à organiser des loisirs collectifs pour les enfants de Villechauve. Les activités sont centrées sur le bricolage, la peinture, le dessin, les jeux de société...

Renseignements : s'adresser à Mme Ludivine BERLEAU, Présidente, tél. 02 54 80 39 18.



Un atelier de peinture réunit les tout petits et les adolescents dans le même désir de réaliser des œuvres d'art...



Les Mamans sont toujours là pour organiser les séances et conseiller les jeunes artistes.

La fête d'Halloween

Une activité particulièrement prisée des enfants est de se déguiser quand les circonstances les y invitent. Le 30 Novembre 2010, les Bricoletaus ont fêté Halloween de manière traditionnelle. Revêtus de leurs déguisements, ils sont allés sonner aux portes du bourg, en quête de bonbons et autres friandises.



D'étranges personnages défilent dans les rues de Villechauve...



Les enfants se pressent à la porte de la maison où ils ont reçu un bon accueil.



Une restauration s'impose après la course dans Villechauve : le goûter est offert par de « gentilles sorcières ».



Les enfants posent ensemble afin de garder le souvenir de déguisements particulièrement réussis.

Association MULTIPLES SERVICES HANDICAP

Cette association (régie par la loi de 1901) propose ses services aux Handicapés et aux incapables Majeurs pour les aider à faire valoir leurs droits, à exercer des recours auprès des Autorités judiciaires et administratives. Elle propose aussi son aide pour l'insertion dans la vie économique et sociale.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. André BOTTIER, 24 rue des Chauves 41310 Villechauve, tél. 02 54 80 39 18.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

TITRE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Perception	M. Chéreau J.P. Mme Moron	M. Chéreau C. M. Girault
A.E.P. Assainissement	M. Lajoux Mme Moron	M. Surgé
SICTOM	M. Darjo	M. Chevallier
Syndicat mixte Pays Vendômois	M. Darjo	M. Chevallier
SIDELC (Eclairage public)	M. Girault	M. Chevallier
Syndicat scolaire (SIVOS)	Mme Proust & M. Darjo	M. Girault

Le SICTOM Montoire–La Chartre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Nous vous rappelons ici les jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Montoire et Prunay-Cassereau. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries (La demander en mairie si vous n'en possédez pas).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	9h – 12h	8h – 12h	8h – 12h
	14h – 18h		14h – 18h			14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Après un jour férié dans la semaine, tous les ramassages sont systématiquement effectués le lendemain du jour habituel.

Le tri sélectif

Rappelons l'essentiel : il permet de recycler un grand nombre de déchets ménagers. Les bénéfices tirés de la vente des matériaux recyclables allègent le coût du traitement des ordures ménagères.

Poubelle à couvercle jaune	Poubelle à couvercle vert	Bac à carton / journaux
Bouteilles d'eau Bouteilles de lait Bouteilles d'huile Cubitainers Aérosols Boîtes de conserves Bidons en métal Cannettes métalliques	Ordures ménagères Boîtes contenant des restes Suremballages plastifiés Sacs en plastique Films en plastique Papiers salis Pots de produits laitiers Barquettes en polystyrène	Magazines Journaux Papiers Prospectus Boîtes et suremballages en carton Pas de carton épais !
		Bac à verre

Flacons de produits ménagers ou de toilette Briques alimentaires Pas de verre !	Couches-culottes Bouchons ; capsules... Tout ce dont on doute... Pas de piles électriques !	Bouteilles en verre Bocaux et pots en verre Rien que du verre !
--	---	--

Il est recommandé de lire attentivement les informations et les conseils figurant dans le Journal du Tri distribué 2 fois par an.

Le compostage :

Vous pouvez acquérir un composteur au prix de 25 € ; il sera livré avec un guide du compostage. Renseignez-vous auprès du SICTOM ou de votre mairie.

SICTOM
BP 38
41800 MONTTOIRE-sur-le-LOIR
Tél. 02 54 85 00 11

Financement des frais de fonctionnement et d'investissement

Pour l'année 2010, la participation des communes bénéficiant d'une seule collecte hebdomadaire a été de 72,80 € par habitant. Une augmentation de 1,5 % est prévue pour 2011.

Depuis le 1^{er} Janvier 2010, une redevance spéciale est demandée à tous les professionnels pour l'accès aux déchetteries du SICTOM. Cette redevance est calculée en fonction de la nature et de la quantité de déchets déposés.

Le SIVOS (Syndicat scolaire)

Le Président du SIVOS, Monsieur Jacques DUFOUR, nous communique l'information importante suivante :



« L'année 2011 va amener un grand bouleversement pour le syndicat scolaire : le démarrage de la construction d'un groupe scolaire avec école maternelle, école élémentaire, rased, restaurant scolaire et accueil périscolaire (dont le SIVOS a la compétence depuis 2010).

Tout le travail fait depuis plus de deux ans doit aboutir enfin à la construction du projet : 6 classes maternelles avec une salle de motricité, 7 classes élémentaires avec une salle informatique, une salle de restauration pour petits et grands, le tout représentant un espace de 2000 m2 couvert.

Dans nos écoles rurales, lorsqu'ils mangent à la cantine, les enfants passent plus de 10 heures à l'extérieur, sans compter la fatigue due aux transports scolaires, bien que ceux-ci soient encore acceptables dans notre secteur. Il est de notre devoir de leur assurer un confort de travail et de vie scolaire dignes du XXIème siècle : confort thermique, acoustique, lumineux, avec des déplacements limités dans l'espace. C'est ce qui a guidé, entre autre, notre choix : construction en bois avec des ventilations double flux, des espaces lumineux, le tout répondant aux normes HQE et se rapprochant à peu près des bâtiments basse consommation (BBC).

Il faut que nos concitoyens prennent conscience de l'ampleur du projet (près de 4,5 millions d'euros) et de l'effort fait par les communes du SIVOS ; c'est aussi pour cela que nous avons essayé de réduire au maximum les frais de fonctionnement et d'entretien du bâtiment (les frais actuels deviennent insupportables). »[...] « toutes les subventions possibles ont été demandées. Nous avons d'ailleurs rendez-vous, début janvier, avec la Vice-Présidente du Conseil Régional, ainsi qu'avec les représentants du Pays Vendômois : notre projet leur tient particulièrement à cœur. »

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire,
un accompagnement individualisé peut vous être proposé pour vous apporter selon votre niveau, vos besoins vos difficultés des réponses sur :

- Choisir un métier, élaborer un projet professionnel,
- Se former pour entrer dans la vie active,
- Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières
- Chercher et trouver un emploi en participant à l'atelier Dynamic'Emploi, (ouvert le Mardi de 9 h à 12 h et le Jeudi de 14 h à 17 h)
- Réaliser un CV et rédiger une lettre de motivation avec l'Atelier collectif

Vous souhaitez nous rencontrer ? Contactez-nous pour fixer un rendez-vous :

du lundi au vendredi : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30

au 02 54 77 14 87

La Mission Locale assure également des permanences :

LIEU	JOUR et HORAIRES	Tél. pour rendez-vous
Mairie de St Amand-Longpré	Vendredi semaines impaires de 14 h à 17h 30	02 54 77 14 87
Mairie de Selommes	Vendredi semaines paires de 9 h 30 à 12 h	02 54 23 81 03
Maison de l'Emploi des Métiers et de la formation de Montoire	Jeudi de 14 h à 17h 30	02 54 23 74 46

Pour les Entreprises, un service ajusté à vos besoins :

- Analyse des besoins de main-d'œuvre et aide au recrutement
- Information sur les mesures d'aide à l'emploi
- Suivi des jeunes en emploi

Amélioration de l'habitat : PACT du Loir-et-Cher

Vous êtes propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur), vous souhaitez réaliser des travaux (accessibilité, adaptation intérieure et extérieure, mise aux normes, isolation, chauffage, raccordement aux réseaux...), vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions. Le PACT du Loir-et-Cher vous conseille et vous dirige dans le montage de votre projet :

- **Conseils préalables** : à la demande des propriétaires, le PACT effectue une visite conseil ou une étude de faisabilité technique et financière qui permet de guider le choix des travaux. Le propriétaire décide en connaissance de cause d'effectuer les travaux qu'il peut budgétiser.

➤ Depuis 2007, le Conseil Général prend en charge les frais de visite pour les personnes âgées ou handicapées éligibles aux aides de l'ANAH qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

- **Assistance administrative** : le CDAHR-PACT recherche toutes les aides financières possibles pour faciliter la réalisation de travaux et se charge de l'établissement des dossiers de financement.

Renseignez-vous auprès de :

Pour les propriétaires occupants : **02 54 55 51 18**

Pour les propriétaires de logements locatifs: **02 54 55 51 17**

PACT de Loir-et-Cher

27 rue Robert Nau 41000 Blois

LA MSA de Touraine

Deuxième régime de sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole assure une mission de service public par la gestion de la protection sociale de la population agricole. Elus par les assurés agricoles, les *délégués cantonaux* assurent une relation privilégiée avec les services de la MSA. Voici les délégués du Comité cantonal de St Amand :

Délégué(e)s	Téléphone
Mme BAUDRON Martine	02 54 82 80 85
M. FOUGERON Vincent	02 54 82 83 12

La MSA-Touraine propose un service de *TÉLÉASSISTANCE* : PRESENCE VERTE

PRESENCE VERTE TOURAINE

BLOIS : 19 avenue de Vendôme Tél. 02 54 44 87 26

TOURS : 31 rue Michelet Tél. 02 47 31 61 96

Grâce à un transmetteur relié aux réseaux électrique et téléphonique, une simple pression sur le déclencheur porté au cou ou au poignet suffit pour déclencher un appel d'urgence.

Présence Verte s'adresse à toute personne retraitée ou non. Présence Verte accompagne ses abonnés au quotidien par des relations de réconfort et de convivialité : visites, appels, cartes d'anniversaire et de fête...

Différentes aides peuvent être apportées par le Conseil Général, les caisses de retraite, les communes. Les abonnés imposables peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50 % des sommes versées.

L'ADMR Loir-et-Cher : des solutions pour vous simplifier la vie

L'aide pour tous

Célibataire ou couple, actif ou retraité, jeune ou moins jeune, habitant la ville ou la campagne, l'ADMR propose une gamme de services tels que ménage, repassage, garde d'enfants à domicile, etc.

Tél. 02 54 73 58 00

L'aide aux familles

L'ADMR met à votre service un personnel qualifié : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou Auxiliaire familiale en cas de difficultés liées à des événements divers : grossesse difficile, décès, hospitalisation, problèmes sociaux. Prise en charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en œuvre pour vous soutenir.

Tél. 02 54 56 28 00

L'aide aux personnes âgées à domicile

Tâches ménagères, aide à la toilette, garde à domicile de jour et de nuit : l'ADMR dispose d'une large palette de services.

Tél. 02 54 73 58 00

L'aide aux personnes Handicapées

L'ADMR intervient auprès des personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie évolutive pour leur permettre de rester ou revenir à leur domicile. L'ADMR soutient les parents d'enfants handicapés en les accompagnant dans diverses activités. Des auxiliaires de vie apportent une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas.

Tél. 02 54 73 58 00

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Un infirmier coordinateur prend en compte vos besoins et des aides soignantes diplômées assurent les actes quotidiens liés à votre état de santé (toilette, lever, surveillance de l'état général, ...) à votre domicile.

Tél. 02 54 73 58 01

L'Association locale ADMR Entre Loir et Loire vous propose une série de services pour faciliter la vie domestique et sociale :

La livraison de repas

Ce service s'adresse 7 jours sur 7 à toute personne âgée ou handicapée. La livraison est assurée au moyen d'une camionnette réfrigérée.

Tél. 02 54 73 58 06

Le transport accompagné

L'ADMR propose une aide aux déplacements, un accompagnement pour faire les courses, les démarches administratives ou bien les visites et les promenades

Tél. 06 77 07 27 25

Travaux à domicile

L'ADMR peut faire pour vous de petits travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage.

Tél. 06 77 07 27 25

Le Recensement et la journée d'appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans *le parcours de citoyenneté* qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

votre mairie au **02 54 80 30 46**

ou le Centre du Service National de Tours au **02 47 77 21 71**

E-mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.

Villechauve terre agricole

L'agriculture a été et demeure la principale activité économique sur le territoire de Villechauve. Des générations d'agriculteurs se sont succédées et leurs familles sont bien connues au sein de notre commune. Leurs membres ont souvent figuré parmi les élus du Conseil municipal : ils étaient 8 agriculteurs élus en 1965, et 7 en 1971. Dans l'actuel Conseil, il y en a encore deux, dont l'un est Adjoint au Maire.

Les exploitations

Si l'on s'en tient aux agriculteurs résidant à Villechauve, on dénombre actuellement 5 exploitations en activité. Mais il faut préciser que certaines terres sont exploitées par un agriculteur – Monsieur LEROY - demeurant hors de la commune, et qu'un des conseillers municipaux, Monsieur GIRAULT, cultive des terres à Ambloy.

Les exploitations sont presque toutes d'origine familiale, une origine qui remonte à plusieurs générations. Ainsi, la ferme de la Billauderie est tenue par la Famille FOREAU depuis 1880, soit 4 générations, tout comme celle du Haut-Bourg tenue par la Famille CHÉREAU.

Les terres exploitées correspondent, selon des proportions différentes, à des fermages ou à des propriétés des exploitants. Les surfaces cultivées atteignent en moyenne 120 hectares, et sont situées en majorité sur le territoire de Villechauve.



Le Grand Marchais (Marc Joubert)



La Cadinière (Marc Lemeasle)



La Brosserie (Catherine Délier)



La Billauderie (Gérard Foreau)

A une exception près, les bâtiments sont des propriétés familiales. Dans tous les cas, les habitations sont de belles demeures avoisinant hangars conséquents et dépendances variées. Tous ces bâtiments sont soigneusement entretenus et ont été améliorés ou agrandis au fil des générations.



La ferme du Haut-Bourg(Jean-Paul Chéreau) s'inscrit dans le paysage de Villechaive.

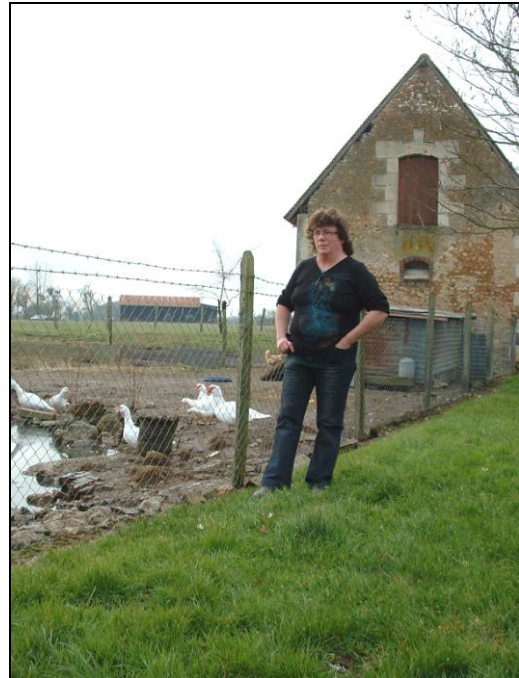
Le statut des exploitants

Le statut des exploitants est différent d'une exploitation à l'autre et a pu varier au cours du temps : exploitation individuelle, exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), groupement agricole d'exploitation commune (GAREC).

L'exploitation est assurée par le couple tenant la ferme : c'est le cas de Monsieur et Madame LEMEASLE à la Cadinière. Ou bien une jeune agricultrice est assistée par son père retraité : c'est le cas de Catherine DÉLIER à la Brosserie, qui exploite en plus des terres à Villeromain où résident ses parents.



Marc Lemeasle



Madame Lemeasle

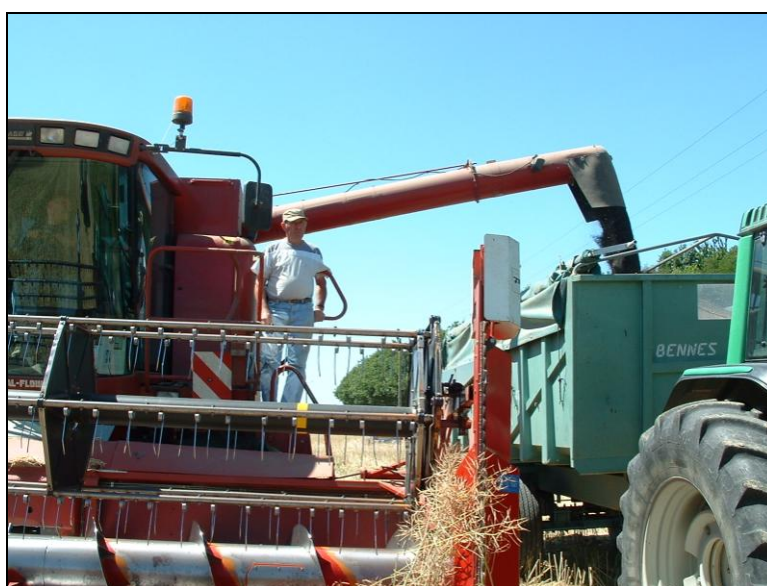


Catherine DÉLIER et Roger DÉLIER



Marc JOUBERT

Dans les autres cas, le mari assure à lui seul l'exploitation tandis que son épouse occupe un emploi qui procure un revenu supplémentaire indispensable à l'équilibre financier du ménage. Un revenu complémentaire peut être obtenu par le cultivateur lui-même : travaux agricoles assurés par Gérard FOREAU sur d'autres exploitations ; emploi de conducteur de cars : les enfants du canton connaissent bien Jean-Paul CHÉREAU qui les transporte jusqu'aux écoles et au collège de Saint-Amand. Une certaine forme d'entraide existe aussi entre les agriculteurs qui peuvent échanger des travaux : Marc JOUBERT parle ainsi de « banque de travail ».



Gérard FOREAU



Jean-Paul CHÉREAU

Les cultures

Le choix des espèces cultivées est dicté à la fois par la qualité des parcelles, les revenus procurés par les récoltes et l'évolution du climat. Les réserves en eau sont déterminantes. Au cours des 20 dernières années, on constate un déficit cumulé des précipitations qui a provoqué une baisse notable de ces réserves, avec des périodes de sécheresse qui ont causé des difficultés pour les labours et les semailles. Actuellement, la priorité des cultures va aux céréales (blé d'hiver et orge surtout) ainsi qu'au colza. Accessoirement, le tournesol et les pois peuvent rentabiliser certaines parcelles. La rotation des cultures est pratiquée systématiquement, sur 3 ans par exemple : colza, blé puis orge. Les terres argileuses doivent être amendées par un apport de calcaire et de magnésie.

En ce qui concerne les apports d'engrais et l'épandage des produits phytosanitaires, tous nos exploitants sont convaincus de la nécessité de pratiquer une « agriculture raisonnée ». Ce qui signifie mettre des doses d'engrais optimales aux moments opportuns, et épandre avec mesure les herbicides et les pesticides. Pour cela, les agriculteurs s'appuient d'abord sur leur expérience et leur parfaite connaissance des qualités et défauts des parcelles cultivées. Ils tiennent également compte de l'aptitude des variétés à résister aux champignons parasites. Catherine DÉLIER insiste sur l'importance de mélanger les variétés sur une même parcelle. En plaçant des pièges à insectes ravageurs en bordure des parcelles, le cultivateur peut savoir s'il est temps de traiter la culture.

En plus, ils peuvent bénéficier d'informations et de conseils qu'ils trouvent auprès de divers organismes tels que les GDA (Groupement de Développement Agricole) et les coopératives. Le SRPV (Service Régional de Protection des Végétaux) de la région Centre est un service qui appartient à la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) et assure des missions d'appui technique, d'expertise et de contrôle.

Il existe aussi des outils de pilotage des cultures. Ainsi le logiciel *Epiclès* fournit un plan prévisionnel de fumure, sous forme d'un cahier d'épandage à suivre par l'exploitant. Il est basé sur une analyse agronomique régulière des parcelles. *Farmstar* est un service d'aide à la conduite des cultures à la parcelle. Développé par Astrium (une

division de EADS) et Agralys, il fournit au cultivateur des images de ses parcelles obtenues par l'intermédiaire du satellite *Spot*. *Farmstar* analyse ces images et indique l'état et les besoins en fertilisants des végétaux cultivés. Le suivi est assuré pendant un cycle complet de culture. « Le coût du service est modéré (15 € à l'hectare) », dit Jean-Paul CHÉREAU « par rapport aux gains obtenus » : économies sur les fertilisants tout en maintenant, voire en augmentant, les rendements. Gérard FOREAU se félicite lui aussi d'utiliser *Farmstar* depuis plus de 10 ans.

Le matériel

Les exploitations agricoles, même de tailles moyennes, nécessitent un matériel important pour être rentables dans le contexte économique actuel : au moins deux tracteurs dont la puissance croît au fil des renouvellements (on en vient à 180 CV voire plus...) ; des moissonneuses dont la coupe s'élargit au fil des années (4m, 6m,...) et doit être transportée sur une plate-forme spéciale ; des remorques à grains dont la capacité augmente afin de réduire le nombre de trajets vers les points de livraison ; des charrues à nombreux socs ; et toutes les machines nécessaires aux semis et aux épandages.



La récolte du colza.



La récolte du blé



La « coupe » de la moissonneuse est déposée sur sa plate-forme en vue de son transport à 30 km de Villechauve.



Amener la benne à la bonne place pour déverser le grain dans la trémie n'est pas une mince affaire.

Tout ce matériel coûte cher à l'utilisation et à l'entretien. Nos agriculteurs sont aussi des mécaniciens qui effectuent le plus possible eux-mêmes les opérations de maintenance et les réparations de leur matériel. Quand l'appel à un technicien devient

nécessaire, le coût de l'intervention est toujours redouté. L'achat de nouvelles machines pour le renouvellement ou l'accroissement du matériel représente un lourd investissement qui ne peut être amorti que sur une décade en général. La recherche de matériel d'occasion est souvent préférée si les garanties sont sérieuses.

Là aussi, l'expérience et l'imagination des cultivateurs jouent à plein pour adapter leur matériel aux circonstances. Catherine DÉLIER raconte que cela va jusqu'à une collaboration directe avec les fournisseurs pour la modification ou la conception de certaines pièces afin de rendre les machines plus efficaces.

Les récoltes et leur gestion

La période des moissons, en juin-juillet, est marquée par une intense activité. Qui ne voit alors sur tout le territoire de Villechauve ces moissonneuses-batteuses multicolores aller et venir sur les parcelles grises du colza ou les parcelles blondes de l'orge et du blé ? Qui ne remarque le ballet des tracteurs tirant leur remorque pleine à ras-bords des grains précieux ?



C'est une période de rude labeur, dans la chaleur et la poussière ou, s'il le faut, à une heure avancée de la nuit. C'est aussi une période où surgissent inmanquablement les questions qui peuvent être source d'inquiétude : quand commencer la récolte ? Le temps va-t-il changer ? Aura-t-on le temps de terminer la parcelle ?



Ne dirait-on pas que la moissonneuse dévore et digère les tiges qu'elle coupe inexorablement ?...

...mais non, elle restitue à la demande le grain qu'elle a extrait des épis aussi vite qu'elle les a coupés.

Où va la récolte ? Il est primordial pour tous les exploitants de disposer d'une *capacité de stockage* suffisante pour en engranger une partie importante. En effet, le revenu tiré de la récolte dépend moins du rendement que des cours mondiaux des céréales. Les rendements varient d'une année à l'autre selon la pluviosité mais se maintiennent en général dans une fourchette de 7 à 8 tonnes à l'hectare. Mais depuis quelques années, la spéculation boursière sur les grains entraîne des fluctuations importantes dans les prix d'achat des récoltes. Les agriculteurs font face à ces aléas en adoptant des stratégies diverses mais qui ont toutes le même but : vendre la récolte au meilleur prix, en choisissant le moment opportun. Le stockage des récoltes est alors un aspect essentiel de ces stratégies.

Le stockage à la ferme occasionne un surcroît de travail mais est peu onéreux. Les silos à grains ou les fosses dont sont équipées les exploitations constituent une infrastructure essentielle dans la gestion des récoltes. Le stockage est également possible dans les coopératives céréalières mais est coûteux, même s'il est associé à un dépôt-vente des récoltes. Les récoltes sont vendues soit directement à des négociants, soit par l'intermédiaire de coopératives (Agralys).



Sitôt récolté, le précieux grain est amené et stocké dans un silo, abrité par un vaste hangar de la Billauderie.



Une installation complexe, avec silos, élévateur, et dispositif de séchage du grain, à la Brosserie.



Madame Lemeasle surveille de près l'écoulement du grain déversé par la benne, dans un hangar de la Cadinière.

Le suivi des prix d'achat des grains et l'obtention d'informations sur les opportunités de vente peuvent être effectués par l'intermédiaire des chambres d'agriculture, ou des négociants auxquels s'adressent les exploitants, ou des comptables. Actuellement, ce suivi peut même se faire heure par heure sur les sites spécialisés d'Internet. C'est le moyen adopté en particulier par Gérard FOREAU et Marc JOUBERT. Mais « connaître le prix des grains et son évolution au jour le jour est une chose, décider de vendre tout ou partie de la récolte en est une autre », nous dit Marc JOUBERT. Quand le prix monte, on peut espérer qu'il va monter encore. Mais on peut aussi craindre une brusque baisse, comme c'est le cas pour tous les cours qui entrent dans le champ de la spéculation.

Aussi la prudence commande-t-elle de « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». Une partie de la récolte est vendue au prix courant lors de la moisson, une autre au prix trimestriel, une autre au prix moyen annuel (calculé d'avril de l'année à mars de l'année suivante). Une autre peut être placée en dépôt-vente dans la coopérative. Enfin une partie de la production peut faire l'objet de contrats concernant les énergies renouvelables : blé pour l'éthanol, colza pour le diester.

Et l'avenir ?

Il y a 30 ans, Villechauve comptait encore parmi ses habitants une bonne dizaine d'exploitants agricoles. Qu'en sera-t-il dans 30 ans ? Cela dépend d'abord de leurs propres enfants et de leur désir de reprendre ou non l'exploitation familiale. Mais cela dépendra aussi de l'évolution de la situation économique des agriculteurs dans les prochaines années.

La Politique Agricole Commune (PAC), mise en place par l'Europe en 1991, est actuellement une aide appréciable pour les exploitations de taille moyenne comme celles de Villechauve. Elle est essentielle au maintien d'une agriculture viable en assurant une part des revenus tirés de la production. Mais cette aide est soumise à une réglementation assez pesante, quant aux espèces cultivées et aux parcelles emblavées, précisent Marc LE MEASLE et son épouse. Par ailleurs, la réforme de la PAC prévue pour 2013 soulève une profonde interrogation. Les modalités d'attribution des subventions ne seront plus basées sur la production effective mais sur la surface des terres supposées cultivées. Cela risque de perturber l'équilibre financier fragile auquel les exploitants sont parvenus aujourd'hui.

En conclusion, les habitants de notre commune doivent être conscients de l'importance de nos exploitations agricoles pour le maintien des paysages qui nous sont familiers et la pérennité d'une économie rurale dont nous bénéficions tous. Et ce au prix d'un labeur quotidien, effectué le mieux possible dans le respect de l'environnement. La rétribution financière n'est pas toujours à la hauteur des investissements et du travail consentis. Mais nos « paysans » - comme ils se désignent eux-mêmes – disent tous à juste titre qu'ils sont fiers de leur métier et en tirent des satisfactions irremplaçables.